

ÉCHÉANCIER 2026-2027 | Éducation des adultes et Formation professionnelle

- ◆ **Affectation**
- ◆ **Mutation**
- ◆ **Répartition des fonctions**

	DATE	OPÉRATION	DÉTAILS	RESPONSABILITÉ	RÉFÉRENCE AUX CONVENTIONS COLLECTIVES
FÉVRIER					
1	9 février 2026	Détermination de l'échéancier affectation-mutation pour l'année scolaire 2026-2026	Le SRH soumet au syndicat la proposition de l'échéancier 2026-2027 secteur des adultes et de la formation professionnelle.	SRH SERL	5-3.17.14 Avant, le 15 avril 11-7.14 b) 13-7.21
AVRIL					
2	Avant le mardi 31 mars 2026 à 23h59	Demande de congé sans traitement et retraite progressive partielle	Les enseignantes ou enseignants réguliers qui veulent un congé sans traitement qui commence au début de l'année scolaire en font la demande au SRH.	Enseignant(e)	5-15.08 11-7.26 / 13-7.53
3	Le mercredi 1er avril 2026	Liste de préséance par spécialité et sous-spécialité	PRODUCTION DE LA LISTE qui doit indiquer les données identifiant le poste de l'enseignante ou l'enseignant (spécialité, sous-spécialité) auquel il est réputé affecté. ☒ Une copie est expédiée au syndicat. ☒ Une copie est expédiée aux centres pour affichage PRODUCTION DE LA LISTE qui doit indiquer les enseignants en congé sans traitement pour invalidité prolongée au champ 21. ☒ Une copie est expédiée au syndicat.	SRH/Direction	5-3.17.18 a) b) Au plus tard au 1^{er} avril
4	Le mercredi 1er avril 2026	Liste de préséance par spécialité et sous-spécialité	PRODUCTION DE LA LISTE DE PRÉSÉANCE PAR CHAMP (5-3.17-19) EN PRÉCISANT TOUTE DEMANDE SPÉCIFIQUE (congé sans traitement, retraite progressive, congé sabbatique à traitement différé, etc.) ☒ Une copie est expédiée au syndicat.	SRH	5-3.17.19 11-7.14 b) 13-7.21 Au plus tard au 1^{er} avril

☒ Action à réaliser

☒ Copie à expédier

☒ Courrier recommandé

☒ Publication Intranet

☒ Document à transmettre

☒ Confirmation écrite

☒ Affichage

☒ Justification

	DATE	OPÉRATION	DÉTAILS	RESPONSABILITÉ	RÉFÉRENCE AUX CONVENTIONS COLLECTIVES
9	Au plus tard, le lundi 27 avril 2026	Listes des enseignants réputés affectés (via l'outil planification des effectifs)	☐ La direction fait parvenir au SRH les listes des : • Enseignantes ou enseignants ayant 1 poste; • Enseignantes ou enseignants en surplus; • Besoins. ☐ Remise d'une copie au délégué.	Direction	5-3.17.42 11-7.14 b) / 13-7.21
10	Au plus tard, le jeudi 30 avril 2026	Détermination des excédents d'effectifs (Centre de services scolaire)	PRODUCTION DE LA LISTE DES ENSEIGNANTES OU ENSEIGNANTS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MIS EN DISPONIBILITÉ OU NON-RENGAGÉS.	SRH	11-7.14 b) 13-7.21 5-3.17.24 Avant le 1^{er} mai
11	Au plus tard, le jeudi 30 avril 2026	Déclaration des excédents d'effectifs (Centre de services scolaire) Affichage des excédents d'effectifs (visés)	☒ Liste expédiée au syndicat ☒ Liste expédiée aux centres pour affichage ☐ La direction affiche dans son centre la liste des enseignantes ou enseignants susceptibles d'être mis en disponibilité ou non-rengagés.	SRH Direction	5-3.17.24 11-7.14 b) / 13-7.21 Au plus tard le 1^{er} mai
12	Au plus tard, le jeudi 30 avril 2026	Supplantation	DÉTERMINATION DES ENSEIGNANTES OU ENSEIGNANTS QUI DOIVENT ÊTRE SUPPLANTÉS (surplus centre). ☐ Information par écrit à l'enseignant.	SRH	11-7.14 b) / 13-7.21 5-3.17.49 5-3.17.50
13	Au plus tard, le jeudi 30 avril 2026	Listes de préséance par centre, spécialités et sous-spécialités	☐ La direction affiche la liste de préséance du centre par spécialité ou sous-spécialité avec : • le nom des enseignantes ou enseignants en fonction; • le nom des enseignantes ou enseignants réputés affectés à son centre; • les motifs des congés. ☒ Une copie est expédiée au syndicat.	Direction SRH	5-3.17.20 11-7.14 b) / 13-7.21 Au plus tard le 1^{er} mai 3-3.01

MAI					
14	Au plus tard, le 1 mai 2026	Surplus d'affectation	✉ Le centre de services scolaire avise par écrit l'enseignante ou l'enseignant en surplus. ✉ Une copie est expédiée au syndicat.	SRH	11-7.14 b) / 13-7.21 5-3.17.42
15	Au plus tard, le vendredi 8 mai 2026	Répartition des fonctions : Documentation	Formation professionnelle ☐ La direction remet aux enseignantes ou enseignants: - Liste des groupes formés; - Nombre d'enseignantes ou d'enseignants alloués; Liste des tâches par sous-spécialité à la suite de la consultation.	Direction	5-3.21.04 a) 13-7.24 Au plus tard le 10 mai
16	Au plus tard, le vendredi 8 mai 2026	Formulaire de disponibilité FP	🖨 Le centre de services scolaire rend accessible à l'enseignant un formulaire de disponibilité. Ce formulaire doit être complété par l'enseignante ou enseignant et retourné au Service des ressources humaines ainsi qu'à la direction du centre, au plus tard le 1^{er} juin.	SRH Enseignantes et enseignants	13-2.06 Au plus tard 15 mai : SRH Au plus tard 1^{er} juin : enseignantes et enseignants
17	Au plus tard, le vendredi 8 mai 2026	Formulaire de disponibilité EA	🖨 Le centre de services scolaire rend accessible à l'enseignant un formulaire de disponibilité. Ce formulaire doit être complété par l'enseignante ou enseignant et retourné au Service des ressources humaines, ainsi qu'à la direction du centre, au plus tard le 15 août.	SRH Enseignantes et enseignants	11-2.05 Au plus tard 15 mai : SRH Au plus tard 15 août: enseignantes et enseignants

18	Au plus tard, le vendredi 15 mai 2026	Non-renforcements (intentions)	 Le centre de services scolaire avise les enseignantes ou enseignants concernés par courriel (entente) de son intention de procéder à leur non-renforcement.  Le centre de services scolaire transmet au syndicat par courriel (entente) la liste des enseignantes ou enseignants visés pour être non-renforcés.	SRH	5-8.03 / 11-7.19 13-7.46 Au plus tard le 15 mai
19	Entre le 11 et 22 mai 2026- FP	Projet de répartition des fonctions	Formation professionnelle ☐ Les enseignantes et enseignants transmettent à la direction un projet de répartition des tâches d'enseignement.	Enseignantes et enseignants	5-3.21.04 13-7.25
20	Au plus tard le 29 mai 2026	Avis de mise en disponibilité ou non-renforcement	 Le centre de services scolaire avise, par courrier recommandé, l'enseignante ou l'enseignant mis en disponibilité ou non-renforcé pour surplus de personnel.  Le centre de services scolaire transmet par courrier recommandé au syndicat la liste des enseignantes et enseignants visés.	SRH	5-3.18 c) (nationale) 5-3.18 d) (nationale) 5-8.06 11-7.14 b) / 11-7.19 13-7.21 / 13-7.46 Avant le 1^{er} juin
JUIN					
21	Après, 1^{er} juin 2026	Versement au champ 21	Les enseignantes et enseignants encore en surplus d'affectation et non avisés de l'intention de les mettre en disponibilité ou de les non-renforcés sont versés au champ 21.	SRH	5-3.19 (nationale) / 5-8.05 11-7.14 b) / 11-7.19 13-7.21 / 13-7.46
22	Après, le 1^{er} juin 2026	Affectation des enseignantes et enseignants en disponibilité et des enseignantes et enseignants du champ 21	☐ Affectation des enseignantes et enseignants en disponibilité ou versés au champ 21 sur de nouveaux postes créés après le 1^{er} juin. Dans les faits, on le fait à la séance, parce que si de nouveaux postes sont créés, ils doivent être présentés à la séance.	SRH	5-3.20 (nationale) 5-3.20 a) 9) 5-3.20 d) 5-3.17.73 à 5-3.17.77 5-3.21.05
23	Au plus tard, le mardi 2 juin 2026	Listes requises pour la tenue de la séance d'affectation FP du 3 juin 2026	AFFICHAGE DES LISTES : a) Des personnes en surplus d'affectation avec leur ordre de préséance, par spécialité, sous-spécialité et centre; b) Des postes vacants et fractions de postes; c) Des personnes en congé.  Une copie est expédiée au syndicat.	SRH-Directions	5-3.17.51 11-7.14 b) / 13-7.21

	Le mardi 2 juin 2026	Affichage des postes vacants	 Publication sur l'intranet  Une copie est expédiée au syndicat.	SRH	
	SÉANCE D'AFFECTATION FP Le mercredi 3 juin 2026 16h30 : DÉBUT	Séance d'affectation FP Visioconférence Résultats de la séance d'affectation	Le centre de services scolaire procède à l'affectation des enseignantes ou enseignants en surplus et à celle des enseignantes ou enseignants désireux d'obtenir une mutation volontaire.  Publication sur l'intranet  Une copie est expédiée au syndicat.	SRH en présence du syndicat	5-3.17.53 à 5-3.17.56 5-3.17.61 à 5-3.17.64 11-7.14 b) / 13-7.21
24	Au plus tard, le lundi 29 juin 2026	Information sur la tâche d'enseignement	 La direction informe par écrit l'enseignante ou l'enseignant régulier de sa tâche d'enseignement. (formation professionnelle)	Direction	5-3.21.06 13-7.25
25	Au plus tard, le mardi 30 juin 2026	Mise à jour de la liste de rappel	☐ Le centre de services scolaire met à jour la liste de rappel à l' Éducation des adultes et à la Formation professionnelle  Une copie est expédiée au syndicat.	SRH	11-2.04 / 13-2.05 Au 30 juin de chaque année
26	Le mardi 15 juillet 2026 – FP – proposition 10 juillet et figée au 15 août	Liste de rappel FP	☐ La liste de rappel à la Formation professionnelle est figée au 15 juillet de chaque année, en ce sens, qu'après cette date, l'ordre de rappel des enseignantes et enseignants déjà inscrits sur la liste de rappel demeure inchangé sous réserve de la clause 5-3.27.  Une copie est expédiée au syndicat	SRH	13-2.05 c) d)

AOÛT					
27	Le vendredi 14 août 2026 – EA	Liste de rappel EA	☐ La liste de rappel à l' Éducation des adultes est figée au 15 août de chaque année. En ce sens qu'après cette date, l'ordre de rappel des enseignantes et enseignants déjà inscrits demeure inchangé sous réserve de la clause 5-3.27. ☒ Une copie est expédiée au syndicat.	SRH	11-2.04 d) f)
28	Le mardi 18 août 2026 – EA 9h à 12h	Répartition des fonctions ÉA Documentation et choix de tâches	Éducation des adultes ☐ La direction remet aux enseignantes ou enseignants: - Liste des groupes formés; - Nombre d'enseignantes ou d'enseignants alloués; - Liste des tâches par sous-spécialité à la suite de la consultation. ☐ Les enseignantes et enseignants transmettent à la direction un projet de répartition des tâches d'enseignement. ☐ La direction transmet le choix des enseignants au SRH	Direction	5-3.21.04 a) 11-7.14 b)
	Le mercredi 19 août 2026 – EA PM	Affichage de la liste officielle des postes vacants qui seront offerts à la séance d'octroi de contrats	 Publication sur l'intranet ☒ Une copie est expédiée au syndicat.		SRH
	Le jeudi 20 août 2026- EA 13h30. (Rentrée des enseignants 25 août 2026 à confirmer)	Séance d'octroi de contrat des enseignantes et enseignants inscrits sur la liste de rappel de l'ÉA Visioconférence Résultats de la séance d'octroi de contrat	Le centre de services scolaire procède à l'octroi de contrat : 13h30 Début de la séance  Publication sur l'intranet. ☒ Une copie est expédiée au syndicat.	SRH	11-2.06 c)
29	Au plus tard, le vendredi 30 octobre 2026	Confirmation de la tâche complète (Conformément à l'entente intervenue en CRT)	La direction confirme par écrit à l'enseignante ou l'enseignant sa tâche complète. ☒ Une copie est expédiée au syndicat.	Direction	5-3.21.08 13-7.25 11-7.14 d) Au plus tard le 31 octobre

☐ Action à réaliser

☒ Copie à expédier

 Courrier recommandé

 Publication Intranet

 Document à transmettre

 Confirmation écrite

 Affichage

 Justification